

République du Sénégal

BANQUE MONDIALE

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA STATISTIQUE
BP 116 DAKAR

LA PAUVRETE AU SENEGAL :
de la dévaluation de 1994 à 2001-2002

Version préliminaire
Janvier 2004

RESUME

Le premier objectif de cette étude préliminaire (un rapport plus complet est en cours de préparation) est de présenter des estimations comparables de la pauvreté au Sénégal en utilisant les données des enquêtes ESAM I de 1994-95 et ESAM II de 2001-02 (section 1). La section commence par décrire la méthodologie utilisée, et se poursuit par la présentation d'estimations suggérant une diminution significative de la pauvreté au cours de la période considérée qui été caractérisée par une croissance du PIB en moyenne annuelle de l'ordre de 5 %.

Le second objectif de l'étude est d'analyser le profil de la pauvreté, notamment sur la base des caractéristiques socio-démographiques des ménages. La section 2 de la note est consacrée à cette tâche.

La section 3 présente la perception et les priorités des pauvres (cf DSRP-Sénégal Enquête sur la perception de la pauvreté- DPS/PNUD).

La quatrième section de l'étude est consacrée à l'analyse des déterminants micro-économiques de la pauvreté basée sur des régressions économétriques.

*

Pour estimer la tendance de la pauvreté, il est important d'utiliser la même méthodologie de mesure des seuils de pauvreté, quelle que soit l'époque et quelle que soit la région ou le milieu. Les estimations présentées dans cette note méthodologique reposent sur l'approche classique du coût des besoins de base, qui consiste à estimer la part de la population ou des ménages capables de s'acheter un panier de biens alimentaires majoré d'un montant pour les dépenses non alimentaires.

Cette approche diffère sensiblement de celle fondée sur l'énergie calorifique où la structure du panier des biens alimentaires peut changer entre deux périodes en raison de phénomènes de substitution au niveau des ménages. Bien que cette structure n'ait pas fondamentalement changé entre l'ESAM I et l'ESAM II, la très forte sensibilité de l'incidence de la pauvreté par rapport au seuil de pauvreté retenu dans le cas du Sénégal, amène à privilégier l'approche fondée sur les coûts des besoins de base. Aussi, l'incidence de la pauvreté qui ressortira de l'exercice en 1994-1995 sera t-elle légèrement différente de celle publiée jusqu'ici .

Au niveau national, la part de la population en situation de pauvreté a diminué de 67,9% en 1994-95 à 57,1% en 2001-02, ce qui représente une réduction de 10,8 points de pourcentage. De façon similaire, la part des ménages en pauvreté a diminué de 61,4% à 48,5% , soit une baisse en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16%. D'après les travaux du CREA, l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au revenu par tête serait de l'ordre de -1 sous réserve de la constance des inégalités. Or entre les deux enquêtes ESAM I et ESAM II, l'indice de Gini, qui est un indicateur de l'inégalité, est resté relativement stable au niveau national (du moins si on considère tant l'inégalité entre ménage que l'inégalité entre individus), et la croissance des revenus par tête est de l'ordre de 17%. En d'autres termes, le pourcentage de personnes pauvres devrait être réduit d'environ 17% ce qui correspond à peu près au résultat obtenu. Les estimations suggèrent que les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines, et plus élevés dans les autres zones urbaines qu'à Dakar. De plus, la pauvreté a diminué davantage en zones urbaines qu'en zones rurales. Les autres mesures de pauvreté

(l'écart de la pauvreté et la sévérité de la pauvreté) ont évolué dans le même sens que l'incidence de pauvreté. Pourtant sur la période, la croissance moyenne de l'activité du secteur primaire (4,8%) où sont concentrées les activités rurales est similaire à celle du secondaire et du tertiaire (4,7%) où sont concentrées les activités urbaines. En d'autres termes, la croissance du secteur primaire n'a pas bénéficié aux ménages ruraux autant qu'on aurait pu l'espérer.

*

Les résultats de l'enquête révèlent que le milieu de résidence influe fortement sur l'incidence de pauvreté et la répartition spatiale des pauvres. En 2001-2002, sur les 1063 325 ménages que compte le Sénégal, 515 238 vivaient en dessous du seuil de pauvreté, soit 48,5%. Cette situation d'ensemble cache cependant des inégalités d'un milieu géographique à l'autre. En effet, la pauvreté est plus répandue en milieu rural: 57,5% des ménages ruraux sont pauvres contre un ménage sur trois dans la zone urbaine de la région de Dakar et 43,3% dans les autres villes du pays. Ces disparités se reflètent dans la répartition spatiale des ménages pauvres. Aussi, le milieu rural contribue-t-il pour la part la plus importante à la pauvreté : près de deux ménages pauvres sur trois (65%) y sont localisés alors que 54,7% seulement des ménages du pays sont ruraux. Par contre, Dakar qui abrite plus du quart des ménages du pays (25,9%) compte 17,8% des pauvres. Les villes autres que Dakar contribuent moins à la pauvreté : elles comptent 19,4% de l'ensemble des ménages et 17,3% des pauvres.

En appliquant aux données collectées à l'ESAM I (1994-1995) la même méthodologie que celle utilisée pour mesurer la pauvreté à l'ESAM II (2001-2002), on remarque que le niveau de pauvreté et l'ampleur des disparités entre milieux de résidence ne tendent pas à s'atténuer dans le temps. En 1994-95 par exemple, l'incidence de pauvreté ajustée serait de 61,4% pour l'ensemble du pays (contre 48,5% en 2001/2001-02), soit une baisse de 21%. En milieu rural, 65,9% des ménages seraient pauvres contre 57,5% en 2001, soit une baisse de près de 13% dans la période 1994/2002. Cette baisse est nettement plus importante à Dakar (près de 33%) et dans les autres villes (31%)

Les données observées montrent que la pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à l'autre. Avec un ménage pauvre sur trois en 2001, la région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, même si elle contribue le plus à la pauvreté (18,4% de l'ensemble des ménages pauvres). A l'opposé c'est dans les régions de Ziguinchor et Kolda que la pauvreté des ménages est la plus répandue (deux ménages sur trois), ce qui peut s'expliquer comme une conséquence de l'insécurité qui a dû rompre les organisations communautaires de base, les structures de production et de consommation. Globalement, les régions de l'intérieur peuvent être regroupées en trois grandes catégories homogènes selon l'incidence de la pauvreté observée :

- très forte (plus de 60%) à Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel
- forte (entre 40 et 60%) à Tambacounda, Thiès, Saint Louis et Fatick et
- moyennement forte (entre 33 et 40%) à Dakar et Louga.

Dakar, l'une des régions les moins pauvres, jouit des avantages d'un développement longtemps inégal aux dépens des autres régions, privilège que lui confère son statut de capitale. La région de Louga qui connaît un investissement par tête parmi les plus faibles du pays, est aujourd'hui le lieu d'importants flux migratoires vers l'étranger. Les transferts d'argent effectués par les

ressortissants de la région sont à prendre en compte comme un apport substantiel dans le relèvement significatif du niveau de vie de ses populations.

*

Malgré leurs poids relativement important, les ménages dirigés par une femme contribuent pour 14,8% à la pauvreté totale. Les résultats montrent aussi que la pauvreté est moins répandue dans les foyers dirigés par des femmes que dans les ménages dirigés par des hommes : alors que 37% seulement des ménages dirigés par une femme sont pauvres, un ménage sur deux dont le chef est un homme vit en dessous du seuil de pauvreté. En outre, quelque soit le milieu de résidence, les différences de niveau de pauvreté entre les ménages dont le chef est un homme et ceux dirigés par une femme sont toujours favorables aux derniers mais avec une ampleur variable. Négligeable à Dakar (33,7% pour les hommes et 32,1% pour les femmes), la différence est de 7 points dans les autres villes (45,5% contre 38,3%) et près de 20 en milieu rural (60% contre 40,6%).

On note également une baisse de la pauvreté plus importante chez les ménages dirigés par des femmes. De 55,5% en 1994-1995, l'incidence de pauvreté est tombée à 37,1%, soit une baisse de 33% contre 18,6% seulement pour les hommes.

Les données analysées du point de vue de l'âge du chef de ménage corroborent l'hypothèse de la baisse du niveau de vie dans le temps: les résultats de l'enquête montrent que l'incidence de la pauvreté croît systématiquement avec l'âge du chef de ménage. C'est à 15-24 ans que le taux de pauvreté est le plus bas (35,7%) ; il atteint son maximum (56,1%) à 65 ans et plus. Ainsi, les ménages dirigés par des personnes âgées, généralement inactives ou retraitées, sont plus touchés par la pauvreté dont ils contribuent aussi pour une part importante (17%).

Les résultats de l'ESAM II confirment que la pauvreté baisse de façon nette avec le niveau d'instruction. En effet, les ménages dont le chef n'a aucune instruction connaissent les taux de pauvreté les plus élevés : plus d'un ménage sur deux (54,2%) vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux tombe à 45,9% quand le chef de ménage a fréquenté l'école primaire et baisse de plus de la moitié quand celui-ci atteint le niveau d'enseignement secondaire. Il continue de baisser jusqu'à 12,5% pour les ménages dont le chef a atteint le niveau d'enseignement supérieur général.

Comme attendu, les ménages dont le chef est occupé ont une incidence de pauvreté plus faible (44,5%) que celle des ménages dont le chef est chômeur (59,9%) ou des inactif autre que retraité (63,0%). Les retraités occupent une position relativement favorable (47,6%), probablement parce qu'ils bénéficient de pension et vivent avec des enfants qui travaillent. Ce qui semble surprenant c'est que les ménages dirigés par une 'personne au foyer' soient les moins touchés par la pauvreté. En réalité dans le contexte sénégalais ce concept est assimilable à 'femme au foyer', au regard du nombre négligeable d'hommes qui se consacrent principalement à des tâches domestiques dans leur ménage. L'ambivalence entre le concept de « femme chef de ménage » et celui de « femme au foyer » à la tête d'un ménage expliquerait ce résultat qui corrobore l'hypothèse d'un niveau de pauvreté plus bas dans les ménages dirigés par une femme comparés aux ménages dont le chef est un homme.

La pauvreté est plus répandue parmi les ménages dont le chef est employé par un individu ou un ménage (49,2%) tandis que celle-ci est plus faible dans les ménages dont le chef travaille dans

l'administration (18,9%). Les ménages dont le chef travaille pour le compte d'une société parapublique ou privée occupent une position intermédiaire (32%). Ces résultats ne surprennent guère si on sait que les entreprises individuelles constituent l'essentiel du secteur informel qui se caractérise par une faiblesse des moyens, des conditions de travail précaires, d'où une certaine vulnérabilité et une instabilité liées à la faiblesse et à l'irrégularité des revenus. Le fait que cette catégorie de pauvres contribue pour 85% à la pauvreté doit justifier une stratégie qui tienne plus compte du secteur informel.

*

Une Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal (EPPS) réalisée en 2001 a porté le même échantillon que celui de l'ESAMII. Cette enquête fournit des informations sur les perceptions subjectives des ménages par rapport à la pauvreté, sur la qualité (ou plutôt le degré de satisfaction) des services publics, et sur les priorités des ménages pour réduire la pauvreté.

Près des deux-tiers des ménages ont estimé qu'ils étaient pauvres, ce qui est une proportion plus élevée que celle de la pauvreté objective. Etre pauvre signifie d'abord et avant tout ne pas être capable d'entretenir sa famille. Cependant, même pour les services publics tels que l'éducation et la santé, de nombreux ménages estiment manquer de ressources pour satisfaire leurs besoins.

Les services publics pour lesquels les utilisateurs expriment des niveaux de satisfaction relativement plus élevés sont l'eau potable, les boutiques de besoins de base et les écoles primaires. La satisfaction pour le transport public et les écoles secondaires, les centres de santé, et les services de maternité est en dessous de 50%. La satisfaction parmi les ménages non-pauvres est plus élevée que parmi les ménages pauvres.

Les ménages estiment que la pauvreté a augmenté dans leur communauté durant les cinq dernières années (ce qui contredit les résultats pour les mesures de pauvreté objectives, mais on observe souvent une moins grande «performance» des indicateurs de pauvreté subjective au cours du temps que des indicateurs de pauvreté objective). Par contre, plus de la moitié des ménages pauvres/ non-pauvres pense que la pauvreté pourrait diminuer au cours des cinq prochaines années, à tout le moins de façon modeste. Trois ménages sur quatre pensent que l'intervention de l'Etat est la principale voie pouvant conduire à la réduction de la pauvreté.

L'approvisionnement en eau potable et l'emploi pour les jeunes, suivis par les activités productrices et la construction de centres de santé sont perçus comme des priorités importantes dans les communautés. Cependant, les priorités des ménages eux-mêmes sont un peu différentes de celles de leurs communautés, avec un poids plus important pour les activités génératrices de revenu, la stabilisation des prix des produits de consommation, et l'aide financière ou les services de base. Tandis que les ménages non-pauvres accordent un plus grand poids à la création d'emplois pour les jeunes, les ménages pauvres ont accordé un plus grand poids à la nécessité de stabiliser les prix des denrées alimentaires.

Enfin, seule la moitié des ménages pense que la réduction de la pauvreté est une priorité importante de l'Etat ou que l'Etat a les moyens de réduire la pauvreté. La plupart des ménages pensent qu'une réduction de la corruption aiderait à réduire la pauvreté, et trois ménages sur quatre pensent que l'Etat pourrait effectivement aider à réduire la corruption.

*

Une analyse économétrique révèle que la consommation par équivalent adulte diminue avec la taille du ménage. Par exemple, les ménages avec un nombre plus élevé de bébés et enfants ont des niveaux de consommation plus bas et dès lors une probabilité plus élevée d'être pauvres. Cependant, un nombre élevé de bébés et enfants n'est pas lié de façon statistiquement significative à une plus grande probabilité de se sentir pauvre (du point de vue de la perception des ménages) .

La consommation augmente pour les ménages sans époux (épouse), probablement parce que beaucoup d'entre eux n'ont pas de famille à charge. Les couples monogames ont un niveau de consommation plus élevé que lorsque le chef de ménage est veuf ou séparé, mais les ménages polygames ont un niveau de consommation plus élevé que celui des ménages monogames. Enfin, les ménages dirigés par une femme ont tendance à avoir des niveaux de consommation moindres (en 1994-95) et une probabilité plus faible de se sentir pauvres en milieu rural (en 2001-02).

La migration temporaire du chef de ménage en zones urbaines est associée à un niveau de consommation plus élevé. De plus, la location géographique est un déterminant important du niveau de la consommation. Par exemple, toutes autres choses étant égales par ailleurs, en milieu urbain la consommation espérée est plus élevée à Dakar qu'ailleurs. Cela est vrai aussi pour le milieu rural où cependant les régions de Thies et Fatick sont comparables à la zone rurale de Dakar.

Les variables d'éducation et d'emploi du chef de ménage jouent aussi un rôle important dans la détermination de la consommation des ménages, comme on pouvait s'y attendre.

1. TENDANCES DE LA PAUVRETE

Trois éléments sont requis pour mesurer la pauvreté dans un pays. Il faut tout d'abord choisir un indicateur. Ensuite, il faut sélectionner une ligne de pauvreté à laquelle on va comparer l'indicateur retenu, c'est-à-dire un seuil en dessous duquel un ménage sera considéré comme pauvre. Enfin, il faut sélectionner une mesure de pauvreté afin d'obtenir une estimation agrégée de la pauvreté pour la population dans son ensemble, ou pour différents sous-groupes au sein de cette population. Des différences dans l'estimation de la pauvreté peuvent donc résulter de modifications dans le choix de l'indicateur, du seuil de pauvreté de référence ou de la mesure de pauvreté utilisée. Cette section décrit la méthodologie utilisée pour estimer la pauvreté au Sénégal en 1994-95 et 2001-02 avec les enquêtes ESAM I et ESAM II, ainsi que les résultats obtenus.

1.1. Indicateur du bien-être

L'indicateur retenu au Sénégal est un agrégat de consommation¹ obtenu en utilisant les données des enquêtes ESAM I et ESAM II. L'ESAM I est une enquête à un seul passage en milieu urbain et à deux passages en milieu rural, qui s'est étalée sur une année entière, de fin mars 1994 à mars 1995, sans compter les dépenses rétrospectives pouvant couvrir les 12 mois précédant le début de l'enquête. Dans l'ESAM II, tous les ménages ont fait l'objet de deux passages, aussi bien en milieu urbain que rural. Le premier passage a débuté en mai 2001 et le deuxième passage en février 2002. Avec l'ESAM II, les dépenses rétrospectives portent sur les quatre mois précédant le premier passage ou les huit mois précédant le deuxième passage. Les enquêtes ESAM I et ESAM II diffèrent donc un peu, mais elles ont chacune deux passages en milieu rural, là où les revenus sont davantage saisonniers, ce qui les rend donc comparables.

En ce qui concerne l'échantillon, l'ESAM II est une enquête plus large que l'ESAM I, avec 6600 ménages interrogés contre 3300 dans l'ESAM I. A certains égards, l'ESAM II est aussi plus précise que l'ESAM I, par exemple en ce qui concerne la fréquence des achats alimentaires. Ceci dit, les questions posées lors des deux enquêtes sont fort similaires. Donc, malgré quelques différences, on peut considérer les deux agrégats de consommation comme comparables et appropriés pour une évaluation de la tendance de la pauvreté entre 1994-1995 et 2001-2002. Les avantages de l'ESAM II par rapport à l'ESAM I justifient par contre que l'on choisisse l'ESAM II comme base pour la détermination d'un panier alimentaire, comme expliqué par la suite.

En ce qui concerne la construction de l'agrégat de consommation à proprement parler, on peut préciser que, malgré le fait que les dépenses sont observées à des moments de l'année parfois différents, aucun ajustement à l'inflation n'a été fait au sein d'une même enquête pour les estimations présentées dans cette note méthodologique. Par exemple, pour l'agrégat de consommation de l'ESAM II, toutes les dépenses déclarées par les ménages sont simplement additionnées, sans tenir compte du moment auquel elles sont été effectuées. Ceci peut se justifier du fait que l'inflation a le plus souvent été faible au Sénégal depuis 1996.

¹ L'agrégat de consommation inclut les dépenses alimentaires et non alimentaires ainsi que l'autoconsommation.

1.2. Seuils de pauvreté

Pour estimer la tendance de la pauvreté, il est important d'utiliser la même méthodologie de mesure des seuils de pauvreté, quelque soit l'époque et quelque soit la région ou le milieu. Les estimations présentées dans cette note méthodologique reposent sur l'approche classique du coût des besoins de base, qui consiste à estimer la part de la population ou des ménages capables de s'acheter un panier de biens alimentaires majoré d'un montant pour les dépenses non alimentaires.

Cette approche diffère sensiblement de celle fondée sur l'énergie calorifique où la structure du panier des biens alimentaires peut changer entre deux périodes en raison de phénomènes de substitution au niveau des ménages. Bien que cette structure n'ait pas fondamentalement changé entre l'ESAM I et l'ESAM II, la très forte sensibilité de l'incidence de la pauvreté par rapport au seuil de pauvreté retenu dans le cas du Sénégal, amène à privilégier l'approche fondée sur les coûts des besoins de base. Aussi, l'incidence de la pauvreté qui ressortira de l'exercice de 1994-1995 sera-t-elle légèrement différente de celle publiée précédemment.

Le panier alimentaire doit permettre en principe aux ménages de consommer 2.400 Kilo-calories par jour et par équivalent adulte, tout en reflétant les habitudes de consommation du pays. Si un ménage montre une consommation totale par jour et par équivalent adulte inférieure à la valeur de ce panier alimentaire, on dira que le ménage vit en situation d'extrême pauvreté. Comme l'enquête ESAM II a l'avantage de porter sur un échantillon plus large et de refléter les habitudes de consommation les plus récentes des ménages, la composition du panier de biens alimentaires utilisé pour établir les seuils de pauvreté est basée sur cette enquête plutôt que l'ESAM I.

Le panier élaboré avec l'ESAM II comporte les 26 biens les plus consommés, dont les dépenses représentent 80% des dépenses totales des ménages situés dans les déciles de la consommation par équivalent adulte 2, 3, 4, 5 et 6 (ces ménages représentent la moitié de la population du pays, puisque nous prenons en compte les habitudes de consommation de cinq déciles qui, chacun, comportent dix pour-cent de la population totale). Chaque bien est représenté dans le panier en proportion de sa part dans les dépenses totales, en quantités telles que le panier alimentaire procure au total 2400 Kcal par jour et par équivalent adulte.

La composition du panier est donnée dans le tableau 1 ci-après. Afin de mesurer correctement la tendance de la pauvreté, il est indispensable de se servir du même panier, quelles que soient la région, le milieu et la période. Bien sûr, les habitudes de consommation peuvent changer d'une période à l'autre et d'une région à l'autre. Mais si les changements dans les habitudes de consommation sont eux-mêmes le résultat d'un changement au niveau de la pauvreté, alors permettre au panier de changer au cours du temps ou en fonction de la localisation géographique des ménages peut biaiser les comparaisons de pauvreté. Par contre, la valorisation du panier peut changer au cours du temps et pour les différentes strates. Par exemple, la valeur du panier alimentaire diffère entre 1994 et 2002 et entre Dakar, les autres villes et le milieu rural parce que les prix y sont différents. Les prix utilisés pour valoriser les différents biens dans le panier sont calculés à partir des enquêtes elles-mêmes². Plus précisément, des vecteurs de prix sont estimés à Dakar, dans les autres villes et en milieu rural pour chacune des deux années (le faible nombre d'observations au niveau de certaines régions est tel qu'il est préférable de faire l'analyse par strate plutôt que par région.)

² Les prix estimés sont des prix médians

TABLEAU 1: COMPOSITION DU PANIER ALIMENTAIRE
BASE SUR L'ENQUETE ESAM II, 2001-02

	Quantité		Coefficient de conversion Orana
	Code du produit	(en 100 grammes) Kilo calories	
Riz entier	12	0, 2320	85, 83
Brisure de riz	13	2, 2879	846, 51
Mil	32	0, 7045	247, 29
Pain de blé	71	0, 6283	163, 99
Mouton sur pied	112	0, 1216	13, 7
Viande de bœuf	131	0, 1511	35, 82
Poisson frais	211	0, 8840	104, 31
Poissons fumes	212	0, 1005	37, 59
Poissons séchés	213	0,0528	14, 09
Lait caille en vrac	313	0, 0660	4, 56
Lait en poudre en vrac	318	0, 0384	19, 30
Huile de palme	421	0, 3739	336, 14
Autres huiles végétales	429	0, 1640	147, 47
Pâte d'arachide	432	0,0524	31, 04
Arachide décortiquée	612	0, 1040	60, 83
Choux	623	0, 0933	2, 98
Petites tomates	625	0, 0767	1, 76
Concentre de tomates	626	0, 0722	1, 59
Oignons	629	0, 3435	10, 65
Niébé sec	645	0, 0457	15, 64
Manioc frais	713	0, 1248	18, 60
Bouillon	832	0, 0295	7, 45
Sucre en morceaux	912	0,0930	35, 82
Sucre granule	913	0, 4025	154, 95
Café en grains	1011	0, 0216	0, 09
Thé vert	1015	0, 0240	1, 85
Total	-	-	2400

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002, ESAM I, 1994/1995).

A noter que pour l'enquête ESAM II, des vecteurs de prix sont estimés pour chaque passage séparément de sorte que chaque passage a son propre seuil de pauvreté alimentaire, même si le panier ne change pas d'un passage à un autre. Par la suite les seuils de pauvreté de chaque passage sont agrégés pour calculer un seuil de pauvreté alimentaire unique pour la période couverte par l'ESAM II. Ce faisant, un poids double est donné à la ligne de pauvreté extrême du deuxième passage, en accord avec la façon dont l'agrégat des dépenses a été construit (un tiers des dépenses annuelles correspond aux dépenses déclarées lors du premier passage et deux tiers correspondent aux dépenses déclarées lors du second passage). L'origine de cette pondération est que les dépenses rétrospectives (non alimentaires) du second passage couvrent huit mois alors que celles du premier passage n'en couvrent que quatre. La même pondération a été appliquée aux dépenses alimentaires (malgré le fait que celles ci sont des dépenses journalières). Cette approche pour les dépenses alimentaires se justifie par le fait que le premier passage se déroule pendant la période de soudure, un période difficile pour les ménages mais qui ne représente pas

la réalité Sénégalaise pour une période de plus de quatre mois. A noter aussi qu'il n'est pas tenu compte de l'inflation (assez faible) au cours de la période 2001-2002 malgré la mise en œuvre de la TVA au taux unique de 18%. De même pour la valorisation du panier aux prix de 1994-1995, les prix implicites de l'enquête ESAM I ont été utilisés.

Finalement, la consommation totale, même chez les ménages les plus pauvres, inclut toujours la consommation de biens non alimentaires et de certains services. Pour en tenir compte, la ligne de pauvreté totale correspond à la ligne de pauvreté alimentaire majorée d'un montant pour couvrir les dépenses non alimentaires. Pour estimer ce montant, le principe est d'examiner ce que les ménages dont les dépenses sont proches du seuil alimentaire dépensent en biens non alimentaires. L'approche choisie ici consiste à calculer la moyenne des dépenses non alimentaires par équivalent adulte pour tous les ménages dont les dépenses alimentaires par équivalent adulte sont proches de la ligne de pauvreté alimentaire. Ce montant moyen est rajouté au seuil alimentaire et on obtient ainsi un seuil de pauvreté global. Le terme «Proche» a été défini comme un intervalle de consommation alimentaire de plus ou moins 5% autour du seuil alimentaire. L'estimation est faite séparément pour chaque strate, chaque passage et chaque enquête. Le tableau 2 donne les lignes de pauvreté extrême/alimentaire et totale obtenues pour chaque période et chaque strate.

TABLEAU 2 : LIGNES DE PAUVRETES, ESAM I ET ESAM II

	Seuils de pauvreté alimentaires			Seuils de pauvreté totaux		
	Dakar	Autre		Dakar	Autre	
		urbain	Rural		urbain	Rural
Seuil ESAM I	251, 5	238, 2	236, 7	743, 2	662, 5	384, 7
Premier passage ESAM II (Z1)	333, 3	312, 7	276, 5	950, 1	799, 5	514, 3
Deuxième passage ESAM II (Z2)	347, 0	320, 3	298, 2	843, 5	669, 5	489, 7
Seuil ESAM II (1/3*Z1+2/3*Z2)	342, 4	317, 8	290, 9	879, 0	712, 8	497, 9

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002, ESAM I, 1994/1995).

1.3. Mesures de la pauvreté

Différentes mesures de la pauvreté peuvent être utilisées pour analyser les tendances de la pauvreté au cours du temps ou les niveaux de pauvreté dans différentes zones géographiques. Une première mesure est simplement la part de la population ou des ménages qui vit en état de pauvreté, i.e. ceux pour qui la consommation se situe en dessous de la ligne de pauvreté z. Supposons une population de taille n dans laquelle q personnes sont pauvres. L'indice en nombre d'habitants ou ménages est défini comme suit :

$$H = \frac{q}{n}$$

L'écart de pauvreté correspond à la distance moyenne qui sépare la population de la ligne de pauvreté lorsqu'une distance zéro est attribuée aux non-pauvres. Cette notion de «déficit de pauvreté» traduit les ressources nécessaires pour extraire tous les pauvres de leur situation par des transferts de liquidité parfaitement ciblés. L'écart de pauvreté se définit comme suit :

$$PG = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]$$

où y_i est la consommation d'un individu ou ménage i , et la somme porte uniquement sur les individus pauvres. Si l'écart de pauvreté est égal à environ 0,20 et si la consommation moyenne des ménages est égale à la ligne de pauvreté (comme c'est plus ou moins le cas au Sénégal), le transfert de liquidités nécessaire pour abolir la pauvreté (sous l'hypothèse de transferts parfaitement ciblés visant les pauvres) est 20% de la consommation moyenne.

Alors que l'écart de pauvreté prend en compte la distance qui sépare les pauvres de la ligne de pauvreté, l'écart de pauvreté au carré considère le carré de cette distance. Cette pondération privilégie les personnes en situation d'extrême pauvreté. La mesure s'obtient comme suit :

$$P2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^2$$

1.4. Tendances de la pauvreté : 1994-2002

Les mesures de pauvreté obtenues pour le Sénégal sont présentées au tableau 3. A chaque fois, des données au niveau des ménages et de la population sont présentées, la différence ayant trait aux poids utilisés pour estimer les mesures. Dans le cas des mesures au niveau des ménages, le même poids (correspondant au poids d'échantillonnage) est donné à des ménages dont la taille est différente. Dans le cas des mesures au niveau de la population, on prend en compte le fait que certains ménages ont un nombre de membres plus élevé que d'autres (par exemple, un ménage de 6 personnes aura un poids double par rapport à un ménage de 3 personnes).

La première ligne du tableau donne la valeur de la consommation normalisée, qui n'est autre que le niveau de consommation du ménage divisé par la ligne de pauvreté. Une valeur unitaire signifie qu'en moyenne les ménages ont des ressources égales au seuil de pauvreté. On peut relever qu'en 2001-02, les niveaux de consommation normalisée sont plus élevés qu'en 1994-95, ce qui indique une croissance de la consommation normalisée (à laquelle on pouvait s'attendre puisqu'il y a eu croissance du PIB et de la consommation par habitant en termes réels au cours de la même période tel qu'il en ressort des comptes nationaux).

La seconde ligne du tableau présente l'indice de la pauvreté qui représente la part des ménages ou de la population en situation de pauvreté. Au niveau national, la part de la population en situation de pauvreté a diminué de 67,9% en 1994-95 à 57,1% en 2001-02, ce qui représente une réduction de 10,8 points de pourcentage, soit une baisse en termes relatifs de l'incidence de la pauvreté de 16%. De façon similaire, la part des ménages en pauvreté a diminué de 61,4% à 48,5%. D'après les travaux du CREA (Centre de Recherche en Economie Appliquée), l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au revenu par tête serait de l'ordre de -1 sous réserve de la constance des inégalités. Or entre les deux enquêtes ESAM I et ESAM II, l'indice de Gini, qui est une mesure de l'inégalité, est resté relativement stable au niveau national (du moins si on considère tant l'inégalité entre ménage que l'inégalité entre individus), et la croissance des revenus par tête est de l'ordre de 17%. En d'autres termes, le pourcentage de personnes pauvres devrait être réduit d'environ 17% ce qui correspond à peu près au résultat obtenu.

Les estimations suggèrent que les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zone rurale qu'en zone urbaine, et dans les autres zones urbaines qu'à Dakar. De plus, la pauvreté a diminué davantage en zone urbaine qu'en zones rurales. Les autres mesures de pauvreté (l'écart de la

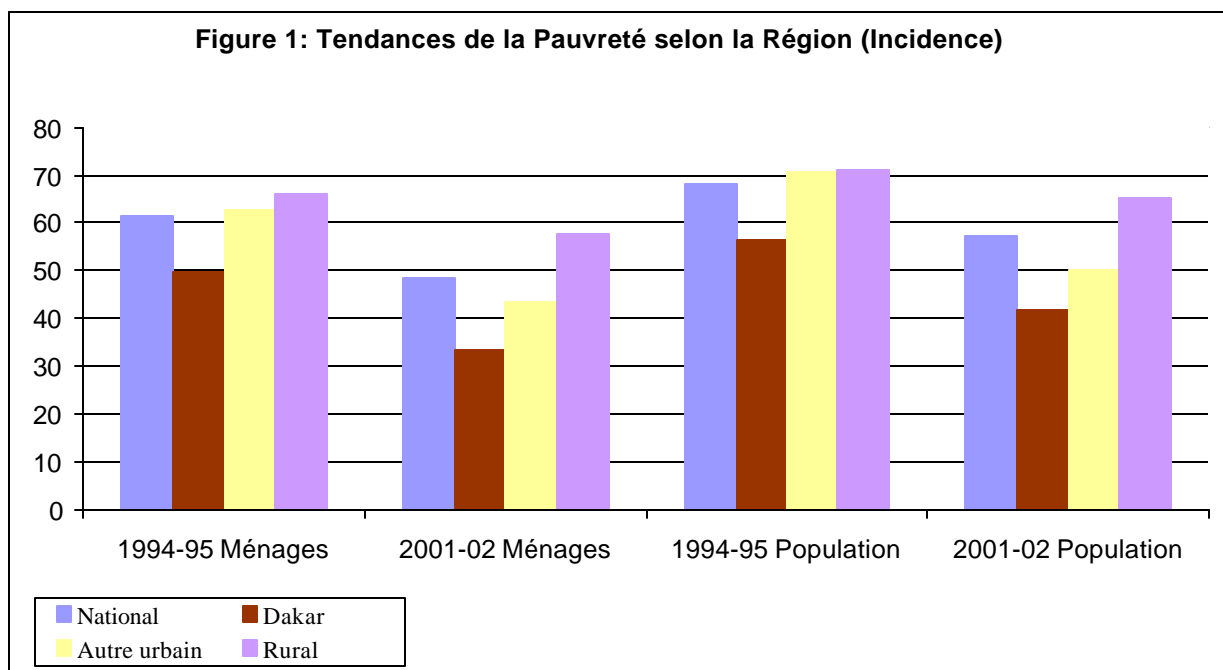
pauvreté et la sévérité de la pauvreté) ont évolué dans le même sens que l'incidence de la pauvreté. Pourtant sur la période, la croissance moyenne de l'activité du secteur primaire (4,8 %) où sont concentrées les activités rurales est similaire à celle du secondaire et du tertiaire (4,7%) où sont concentrées les activités urbaines. En d'autres termes, la croissance du secteur primaire n'a pas bénéficié aux ménages ruraux autant qu'on aurait pu l'espérer.

Le tableau 3 reprend aussi l'évolution de l'inégalité telle que mesurée par le coefficient de Gini. Même si l'inégalité a relativement peu changé entre les deux périodes, l'évolution est cependant différente selon que l'inégalité est estimée au niveau des individus ou au niveau des ménages. Au niveau des ménages l'inégalité a **légèrement** diminué tandis qu'au niveau individuel elle a **légèrement** augmenté.

TABLEAU 3: MESURES DE LA PAUVRETE ET DE L'INEGALITE AU SENEGAL, 1994-2002, ESAM I ET II

	Estimation au niveau des ménages				Estimation au niveau des individus			
	National	Dakar	Autre		National	Dakar	Autre	
			urbain	Rural			urbain	Rural
	1994-95							
Consommation normalisée	1,18	1,61	1,20	0,99	0,99	1,23	1,00	0,90
Incidence de la pauvreté (%)	61,4	49,7	62,6	65,9	67,9	56,4	70,7	71,0
Ecart de pauvreté (%)	20,5	15,4	21,4	22,3	23,6	17,7	24,4	25,3
Sévérité de la pauvreté (%)	9,1	6,4	9,5	10,0	10,6	7,4	10,8	11,7
Coefficient de Gini	38,6	45,8	39,7	31,7	32,6	36,7	34,0	29,4
	2001-02							
Consommation normalisée	1,36	1,86	1,45	1,08	1,15	1,49	1,24	0,99
Incidence de la pauvreté (%)	48,5	33,3	43,3	57,5	57,1	42,0	50,1	65,2
Ecart de pauvreté (%)	14,8	9,5	13,4	17,8	18,3	12,0	16,1	21,4
Sévérité de la pauvreté (%)	6,2	3,7	5,7	7,5	7,9	4,7	6,9	9,4
Coefficient de Gini	37,4	41,9	38,3	29,9	34,2	37,3	35,2	30,1

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002, ESAM I, 1994/1995).



Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002, ESAM I, 1994/1995).

2. LE PROFIL DE PAUVRETE

2.1 Pauvreté et caractéristiques du chef de ménage

La prise en compte des caractéristiques individuelles du chef de ménage dans la définition d'un profil de pauvreté est une pratique courante que justifie l'association de certains de ses attributs à la probabilité d'être pauvre. Les limites d'une telle approche tiennent au fait que l'analyse bi-variée utilisée ne permet pas de mettre en évidence l'effet net et propre des facteurs en jeu. C'est plutôt l'effet combiné de plusieurs facteurs qui transparaît dans les relations supposées. Par exemple, une différence d'incidence de pauvreté entre chefs de ménage mariés et chefs de ménage d'un autre statut matrimonial peut être le résultat d'une différence dans la taille du ménage qui est souvent positivement corrélée à une plus grande probabilité d'être pauvre. Cela est dû au fait que les ménages mariés, plus particulièrement ceux des polygames, sont en général de type élargi, comprenant plus d'enfants et de parents éloignés, souvent âgés et sans activité génératrice de revenus. A l'opposé les ménages dirigés par des célibataires, divorcés et autres veufs tendent à être plus réduits. La même réflexion peut s'appliquer à l'explication des différences de risque de pauvreté entre ménage dirigé par une femme et ménage dont le chef est un homme. Les premiers ont tendance à être de petite taille, et par suite, à disposer d'un revenu par tête plus important. D'une manière générale, nombre d'études ont montré que la consommation par tête est négativement corrélée à la taille du ménage. A l'inverse, le risque de pauvreté croît avec la taille du ménage. L'enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale (EDMC, 1996) menée à Dakar, a montré que la taille moyenne du ménage varie de 4 à 12 membres entre le quintile le plus riche et le plus pauvre.

Il faut noter que dans un contexte où la famille étendue est la règle (à Dakar en 2002, près de 60% des ménages étaient de type "élargi" ou "monoparental élargi"), mettre l'accent sur le

chef de ménage et le considérer implicitement comme principal pourvoyeur de revenus et responsable des décisions importantes, revient à occulter le rôle d'autres membres dont la contribution peut-être plus significative sur le niveau de vie du ménage. Dans certains ménages dirigés par des personnes âgées ou veuves, par exemple, le chef joue son rôle à titre honorifique seulement. Dans ces cas, les contributions et les décisions importantes sur le ménage relèvent des pourvoyeurs de revenus. Dans cette partie on retiendra les caractéristiques généralement observées comme les variables géographiques (milieu de résidence, région), démographiques (sexe, âge, situation matrimoniale), économiques (occupation, secteur d'activité) et sociales (niveau d'instruction).

2.2 Pauvreté et milieu de résidence

Il est raisonnable de penser que les ruraux qui ont moins accès aux infrastructures de production, équipements, services sociaux de base et structures de financement ont un niveau de bien être moindre que celui des citadins. De même, on sait que la fonction d'impulsion économique des centres urbains est associée à leur degré d'urbanisation et d'inégal développement (banques, entreprises, informations sur les différents marchés) ce qui peut contribuer à différencier les citadins eux-mêmes, face aux opportunités de revenus. A cet égard, il ne faut pas perdre de vue les interrelations entre milieux. La ville, force motrice du développement et le milieu rural pourvoyeur de main d'œuvre et de produits alimentaires ont des interrelations en termes d'échanges positifs ou négatifs (exode rural, migrations saisonnières, transferts d'argent et de valeurs modernisantes).

Un autre aspect important à noter dans la définition d'un profil de pauvreté est l'effet dû à la différence de qualité des ressources humaines. En général, les ruraux ont un capital humain plus faible (bas niveau d'instruction, manque de qualification professionnel, manque d'informations pertinentes), facteur de nature à limiter leurs perspectives économiques comparativement aux citadins. Comme on peut le constater, les interrelations entre variables contextuelles et individuelles, par les biais qu'elles introduisent, contribuent à limiter la portée des conclusions qu'on est en droit de tirer de telles analyses.

Les résultats de l'enquête révèlent que le milieu de résidence influe fortement sur l'incidence de pauvreté et la répartition spatiale des pauvres. En 2001-2002, sur les 1063 325 ménages que compte le Sénégal, 515 238 vivaient en dessous du seuil de pauvreté, soit 48,5%. Cette situation d'ensemble cache cependant des inégalités d'un milieu géographique à l'autre. En effet, la pauvreté est plus répandue en milieu rural: 57,5% des ménages ruraux sont pauvres contre un ménage sur trois dans la zone urbaine de la région de Dakar et 43,3% dans les autres villes du pays. Ces disparités se reflètent dans la répartition spatiale des ménages pauvres. Aussi, le milieu rural contribue-t-il pour la part la plus importante à la pauvreté : près de **deux** ménages pauvres sur trois (65%) y **sont** localisés alors que la population rurale est de 54,7%. Par contre, Dakar qui abrite plus du quart des ménages du pays (25,9%) compte 17,8% des pauvres. Les villes autres que Dakar contribuent moins à la pauvreté : elles comptent 19,4% de l'ensemble des ménages et 17,3% des pauvres.

En appliquant aux données collectées à l'ESAM I (1994-1995) la même méthodologie que celle utilisée pour mesurer la pauvreté à l'ESAM II (2001-2002), on remarque que le niveau de pauvreté et l'ampleur des disparités entre milieux de résidence ne tendent pas à s'atténuer dans le temps. En 1994-95 par exemple, l'incidence de pauvreté ajustée serait de 61,4% pour l'ensemble du pays (contre 48,5% en 2001/2002), soit une baisse de 21%. En milieu rural, 65,9% des

ménages seraient pauvres contre 57,5% en 2001-02, soit une baisse de près de 13% dans la période 1994/2002. Cette baisse est nettement plus importante à Dakar (près de 33%) et dans les autres villes (31%).

Ainsi, la contribution du milieu rural dans la pauvreté devient plus importante : le poids des pauvres ruraux a augmenté dans la période passant de 61,7% en 1994-95 à 64,9% en 2001-2002, soit une augmentation de près de 5%.

TABLEAU 4 : MÉNAGES PAUVRES ET INCIDENCE DE PAUVRETE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Année	Dakar			Autres villes			Milieu rural			Total	
	Pauvres	Taux	Cont	Pauvres	Taux	Cont	Pauvres	Taux	Cont	Pauvres	Taux
2001	91736	33,3	17,8	89370	43,3	17,3	334132	57,5	64,9	515238	48,5
1994	91099	49,7	19,1	92160	62,6	19,3	294692	61,4	61,7	477952	61,4
Ecart	637	-16,4	-1,3	-2790	-19,3	-2,0	39440	-3,9	3,2	37286	-12,9
Ecart%	0,7	-32,9	-6,8	-3,1	-30,8	-10,3	13,4	-6,3	5,1	7,8	-21,0

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale, Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002, ESAM I, 1994/1995).

2.3 Pauvreté et région administrative

La position géographique (centralité/périphérie), l'accès, l'étendue, le climat, la pluviométrie, les opportunités économiques (projets de développement, encadrement technique), la fréquence et la facilité des moyens de transports (niveau des échanges, capacités de distribution) et de communications modernes (informations économiques pour la prise de décision) ainsi que la sécurité des personnes et des biens sont des facteurs essentiels dans la viabilité du développement économique et social d'une région. Des différences dans ces domaines peuvent causer un accès inégal aux ressources et donc des différences dans la probabilité d'être pauvre.

Les données observées montrent que la pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à l'autre. Avec un ménage pauvre sur trois en 2001, la région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, même si elle contribue le plus à la pauvreté (18,4% de l'ensemble des ménages pauvres). A l'opposé c'est dans les régions de Ziguinchor et Kolda que la pauvreté des ménages est la plus répandue (deux ménages sur trois), ce qui peut s'expliquer comme une conséquence de l'insécurité qui a du rompre les organisations communautaires de base, les structures de production et de consommation. Globalement, les régions de l'intérieur peuvent être regroupées en trois grandes catégories homogènes selon l'incidence de la pauvreté observée :

- très forte (plus de 60%) à Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel
- forte (entre 40 et 60%) à Tambacounda, Thiès, Saint Louis et Fatick
- moyennement forte (entre 33 et 40%) à Dakar et Louga.

Deux des régions les plus pauvres (Ziguinchor et Kolda) sont à la périphérie du pays et d'accès relativement difficile. Dakar, l'une des régions les moins pauvres, jouit des avantages d'un développement longtemps inégal aux dépens des autres régions, privilège que lui confère son statut de capitale de la nation. La région de Louga qui connaît un investissement par tête parmi les plus faibles du pays, est aujourd'hui le lieu d'importants flux migratoires vers l'étranger. Les

transferts d'argent effectués par les ressortissants de la région sont à prendre en compte comme un apport substantiel dans le relèvement significatif du niveau de vie de ses populations.

Les régions de Dakar (18,4%), Kaolack (13,2%), Diourbel (12,7%) et Thies (12,7%) contribuent pour plus de la moitié à la pauvreté (57%). Il faut dire que ces régions représentent presque 60% de la population. La contribution de la région de Louga à la pauvreté reste la plus faible (5%).

TABLEAU 5: MÉNAGES PAUVRES ET INCIDENCE DE PAUVRETE SELON LA REGION ADMINISTRATIVE

Région	Ménages Pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Dakar	94714	33,6	18,4
Ziguinchor	33678	67,1	6,5
Diourbel	65476	61,5	12,7
Saint Louis	44341	41,2	8,6
Tambacounda	34779	56,2	6,8
Kaolack	68230	65,3	13,2
Thiès	65567	48,6	12,7
Louga	26087	36,2	5,1
Fatick	30398	46,3	5,9
Kolda	51968	66,5	10,1
Total	515238	48,5	100

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale : Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002). Nota Béné : Les colonnes de total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

2.4 Pauvreté et sexe du chef de ménage

Généralement, les questions de genre se fondent sur une forme de discrimination sociale qui se traduit, d'une certaine manière par une marginalisation de la femme qui ne peut jouir des mêmes opportunités que les hommes (accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi hors du foyer) parce que confinée aux tâches domestiques et absente du processus de prise de décision, entre autres. Le manque de moyens et d'accès aux ressources qui naît de cette situation compromet l'épanouissement des femmes en tant qu'agents économiques pouvant se prendre en charge, ce qui les rend plus vulnérables à la pauvreté.

Les ménages dirigés par une femme sont estimés à 205 720, soit près d'un ménage sur quatre environ. Il convient de signaler toutefois que certaines de ces femmes à qui on attribue le statut de chefs de ménage assument ce rôle du simple fait de l'absence temporaire de leur époux pour cause de polygamie. En réalité, elles ne jouissent nullement de ce droit et cette situation de fait tend à altérer le statut et l'autorité de la femme chef de ménage, tant dans sa position de pourvoyeuse de ressource que celle de preneuse de décision.

Malgré leurs poids relativement important, les ménages dirigés par une femme contribuent pour 14,8% seulement à la pauvreté totale. Les résultats montrent aussi que la pauvreté est moins répandue dans les foyers dirigés par des femmes que dans les ménages dirigés par des hommes : alors que 37% seulement des ménages dirigés par une femme sont pauvres, un ménage sur deux

dirigé par un homme vit en dessous du seuil de pauvreté. En outre, quel que soit le milieu de résidence, les différences de niveau de pauvreté entre les ménages dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme sont toujours favorables aux derniers mais avec une ampleur variable. Négligeable à Dakar (33,7% pour les hommes et 32,1% pour les femmes), la différence est de 7 points dans les autres villes (45,5% contre 38,3%) et près de 20 points en milieu rural (60% contre 40,6%).

TABLEAU 6: MÉNAGES PAUVRES ET INCIDENCE DE PAUVRETE SELON LE SEXE DU CHEF DE MENAGE

Sexe du chef de ménage	Ménages Pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Homme	438981	51,2	85,2
Femme	76257	37,1	14,8
Total	515238	48,5	100

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale : Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002). Nota Béné : Les colonnes de total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

2.5 Pauvreté et âge du chef de ménage

Généralement, les revenus individuels tendent à augmenter avec le cycle de vie professionnelle. Cela tient à l'expérience professionnelle accumulée dans le temps, l'acquisition de connaissances et compétences nouvelles ainsi qu'à la plus grande productivité du travailleur liée à sa meilleure qualification, toutes choses qui le valorisent et lui permettent d'élever ses prétentions salariales et d'augmenter ainsi ses revenus. Il n'en n'est pas de même du niveau de vie. En fondant une famille, le travailleur peut voir son niveau de vie baisser progressivement avec la prise en charge de personnes supplémentaires (épouse, enfants, autres parents) si ses revenus ne suivent pas la même progression. En réalité, c'est à la fois, la dynamique de la structure familiale, la diversité des sources de revenus et leur niveau qui déterminent en permanence le bien être des ménages.

Toutefois, les données analysés du point de vue de l'âge du chef de ménage, corroborent l'hypothèse de la baisse du niveau de vie dans le temps: les résultats de l'enquête montrent que l'incidence de la pauvreté croit systématiquement avec l'âge. C'est à 15-24 ans que le taux de pauvreté est le plus bas (35,7%); il atteint son maximum (56,1%) à 65 ans et plus. Ainsi, les ménages dirigés par des personnes âgées, généralement inactives ou retraitées, sont plus touchés par la pauvreté *dont ils* contribuent aussi pour une part importante (17%).

La situation des personnes âgées peut résulter du fait que la baisse de leur revenu s'accompagne aussi de la prise en charge dans leurs ménages, de jeunes en chômage ou en formation. Les chefs de ménage de 35-54 ans dirigent la moitié des ménages pauvres alors que les chefs de ménage de moins de 35 ans ne représentent que 14% des ménages pauvres.

TABLEAU 7 : MÉNAGES PAUVRES ET INCIDENCE DE PAUVRETE SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE

Age du chef de ménage	Ménages Pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
15 - 24 ans	7648	35,7	1,5
25 - 34 ans	48041	37,6	9,3
35 - 44 ans	112638	44,4	21,9
45 - 54 ans	137887	49,4	26,8

55 - 64 ans	106693	53,5	20,7
65 ans et plus	102119	56,1	19,8
Total	...	48,5	...

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale : Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002). Nota Bénée : Les colonnes de total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

2.6 Pauvreté et statut matrimonial du chef de ménage

La pauvreté est plus répandue parmi les ménages dirigés par des mariés : 56,5% pour les polygames et 47,0% pour les monogames. Ils contribuent pour 90% à la pauvreté. Chez les non-mariés, les ménages de célibataires sont les mieux lotis (28,2%) mais ils représentent un poids négligeable (moins de 2%). Les ménages dirigés par des veuf/ve(s) sont assez vulnérables à la pauvreté (41,9%). Même si leur poids est relativement faible (7% des ménages pauvres), ils peuvent comprendre des femmes ayant à leur charge des enfants en âge de scolarité dont la pauvreté compromet les perspectives d'un développement équilibré. La situation des veuf/(ve)s et divorcé/(e)s peut être le résultat d'un choc inattendu interne au ménage, qui met en situation difficile, un chef de ménage dont les revenus et la consommation étaient étroitement liés à ceux de leur ancien partenaire. En particulier, une veuve ou une divorcée qui devient subitement chef de ménage, perd de fait une source de revenu alors que ses charges (enfants, loyer, alimentation) demeurent. L'ampleur et la gravité des difficultés économiques dans ce type de ménage sont fonction du temps d'adaptation de celui-ci à son nouvel environnement familial et à l'efficacité du système de solidarité en place. En fonction de la date et la durée du veuvage/divorce par rapport à l'enquête, ces ménages peuvent présenter une vulnérabilité différentielle face à la pauvreté. Dans ces conditions, leur situation économique est relativement moins favorable que celle des autres catégories de ménage.

TABLEAU 8: MÉNAGES PAUVRES ET INCIDENCE DE PAUVRETE SELON LE STATUT MATRIMONIAL DU CHEF DE MÉNAGE

Statut matrimonial	Ménages Pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Monogame	290804	47,0	56,4
Polygame	169804	56,5	33,0
Célibataire	9825	28,2	1,9
Veuf/ve	34958	41,9	6,8
Divorcé(e)	9601	38,2	1,9
Total	...	48,5	...

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale : Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002). Nota Béné : Les colonnes de total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

2.7 Pauvreté et niveau d'instruction

Le capital humain constitué progressivement à travers notamment l'instruction, la formation, la qualification professionnelle et l'information, est un facteur de réalisation et d'épanouissement social permettant à l'individu de tirer un meilleur profit des opportunités qu'offrent les différents marchés où se négocient le travail, les produits et services pouvant aider à la génération des revenus, sources de bien-être économique. De ce fait, certains profils plus favorables que d'autres aident à s'insérer plus facilement dans le tissu économique moderne contrairement à d'autres qui n'offrent que des perspectives limitées. Ainsi, des études récentes sur l'emploi à Dakar ont montré que trois occupés sur quatre exercent leurs activités dans le secteur informel. Ces derniers sont nettement moins instruits et moins qualifiés; ils travaillent plus d'heures par semaine et gagnent moins que leurs homologues de l'administration et ceux des entreprises privées formelles. De plus, ils sont moins protégés socialement et cette précarité à plusieurs facettes les rend plus vulnérables à la pauvreté que les autres.

L'instruction dont il s'agit ici est la fréquentation régulière d'un établissement d'enseignement public ou privé moderne, en français, en arabe ou dans toute langue autre que nationale. Comme des données antérieures l'ont montré, les résultats de l'ESAM II confirment que la pauvreté baisse de façon nette avec le niveau d'instruction. En effet, les ménages dont le chef n'a aucune instruction connaissent les taux de pauvreté les plus élevés : plus d'un ménage sur deux (54,2%) vit en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux tombe à 45,9% quand le chef de ménage a fréquenté l'école primaire et baisse de plus de la moitié quand celui-ci atteint le niveau d'enseignement secondaire. Il continue de baisser jusqu'à 12,5% pour les ménages dont le chef a atteint le niveau d'enseignement supérieur général.

En terme de contribution à la pauvreté, il est frappant de constater que les ménages dont le chef est sans instruction ou a un niveau faible (primaire), constituent l'écrasante majorité. Ainsi, les ménages dont le chef n'a aucune instruction sont estimés à 415484, soit plus de 80% des ménages pauvres, les ménages dirigés par un chef de niveau primaire ne représentant que 12% de l'ensemble. L'effet réducteur de l'instruction sur la pauvreté ainsi mis en évidence est un argument de taille pour conduire une politique de promotion d'un système d'enseignement qui assure l'éducation pour tous, en particulier en permettant la généralisation de l'enseignement primaire et l'éradication des déperditions scolaires avant la fin de ce cycle.

TABLEAU 9: MÉNAGES PAUVRES ET INCIDENCE DE PAUVRETE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MÉNAGE

Niveau d'Instruction	Ménages Pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Aucun	415484	54,2	80,8
Primaire	63444	45,9	12,3
Secondaire	24806	25,8	4,8
Technique et professionnel	4491	17,3	0,9
Supérieur général	3404	12,5	0,7
Autre	1446	30,9	0,3
Total	...	48,5	...

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale : Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002). Nota Bénéd : Les colonnes de total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

2.8 Pauvreté et occupation du chef de ménage

Comme attendu, les ménages dont le chef est occupé ont une incidence de pauvreté plus faible (44,5%) que celle des ménages dont le chef est chômeur (59,9%) et ou inactif autre que retraité (63,0%). Les retraités occupent une position relativement favorable (47,6%), probablement parce qu'ils bénéficient de pension et vivent avec des enfants qui travaillent. Ce qui semble surprenant c'est que les ménages dirigés par une 'personne au foyer' soient les moins touchés par la pauvreté. En réalité dans le contexte sénégalais, ce concept est assimilable à 'femme au foyer', vu le nombre négligeable d'hommes qui se consacrent principalement à des tâches domestiques dans leur ménage. L'ambivalence entre le concept de « femme chef de ménage » décrit plus haut et celui de « femme au foyer » à la tête d'un ménage expliquerait ce résultat qui corrobore l'hypothèse d'un niveau de pauvreté plus bas dans les ménages dirigés par une femme comparés aux ménages dont le chef est un homme.

TABLEAU 10: MÉNAGES PAUVRES ET INCIDENCE DE PAUVRETE SELON L'OCCUPATION DU CHEF DE MÉNAGE

Occupation	Ménages Pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Occupé	242806	44,5	51,2
Chômeur	20829	59,9	4,4
Etude/Formation	2419	53,1	0,5
Personne au foyer	38078	41,3	8,0
Retraité	28243	47,6	6,0
Autre Inactif	127333	63,0	26,9
Total	...	48,5	...

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale : Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002). Nota Bénéd : Les colonnes de total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

2.9 Pauvreté et secteur d'activité du chef de ménage

Identifier les secteurs d'activité (public ou privé, formel ou informel) et comprendre les relations de travail au sein des catégories professionnelles (pour qui travaillent-elles et comment sont-elles

payées) peut aider à la définition des stratégies de réduction de la pauvreté. L'ESAM a identifié les secteurs suivants : le gouvernement dénommé ici administration, les sociétés parapubliques, les sociétés privées, les individus ou ménages et un secteur non spécifié.

La pauvreté est plus répandue parmi les ménages dont le chef est employé par un individu ou un ménage (49,2%) tandis que celle-ci est plus faible dans les ménages dont le chef travaille dans l'administration (18,9%). Les ménages dont le chef travaille pour le compte d'une société parapublique ou privée occupent une position intermédiaire (32%). Ces résultats ne surprennent guère si on sait que les entreprises individuelles constituent l'essentiel du secteur informel qui se caractérise par une faiblesse des moyens, des conditions de travail précaires, d'où une certaine vulnérabilité et une instabilité liées à la faiblesse et à l'irrégularité des revenus. Le fait que cette catégorie de pauvres contribue pour 85% à la pauvreté doit justifier une stratégie qui tienne plus compte du secteur informel

TABLEAU 11: MÉNAGES PAUVRES ET INCIDENCE DE PAUVRETE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE DU CHEF DE MÉNAGE

Secteur d'activité	Ménages Pauvres	Taux de pauvreté	Contribution
Administration	8041	18,9	3,3
Société parapublique	3019	32,0	1,2
Société privée	16249	31,5	6,7
Individu ou ménage	205909	49,2	84,8
Autre	9588	41,3	3,9
Total	...	48,5	...

Source: Direction de la Prévision et de la Statistique et Banque Mondiale : Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II, 2001/2002). Nota Béné : Les colonnes de total ne prennent pas en compte les non déclarés et de ce fait ne peuvent se rapporter à l'ensemble.

3. PERCEPTION DE LA PAUVRETE ET PRIORITES DES PAUVRES

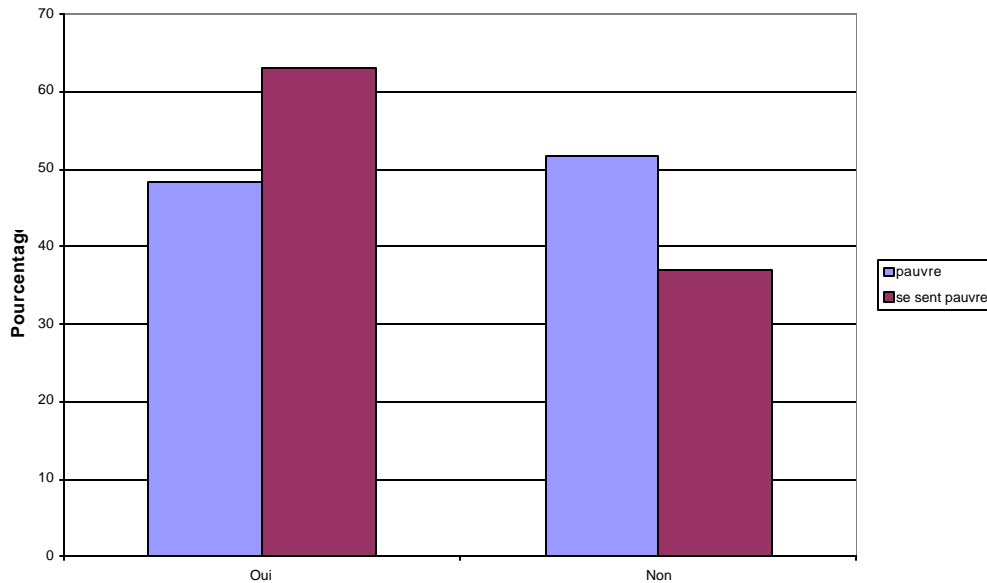
Une Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal (EPPS) réalisée en 2001 a porté le même échantillon que celui de l'ESAMII. Cette enquête fournit des informations sur les perceptions subjectives des ménages par rapport à la pauvreté, sur la qualité (ou plutôt le degré de satisfaction) des services publics, et sur les priorités des ménages pour réduire la pauvreté. Selon les critères objectifs de pauvreté, les ménages sont classés pauvres ou non-pauvres selon que leur consommation est au-dessus ou en dessous de la ligne de pauvreté définie dans la section précédente. Ensuite, du point de vue de la perception, les ménages sont considérés comme «se sentant pauvres» ou «ne se sentant pas pauvres» en fonction des réponses des chefs de ménages à une question sur la façon dont ils perçoivent leur ménage.

3.1. Pauvreté subjective (perception) et objective (capacité à satisfaire les besoins de base)

La Figure 2 montre qu'en 2001-02, près des deux-tiers des ménages ont estimé qu'ils étaient pauvres (ceci constitue une mesure de la pauvreté subjective), ce qui est une proportion plus élevée que celle de la pauvreté objective présentée à la section précédente. Une part non-négligeable des ménages pauvres selon le critère de la consommation se perçoivent comme non-pauvres, et de même une part non-négligeable des ménages non-pauvres selon le critère de la

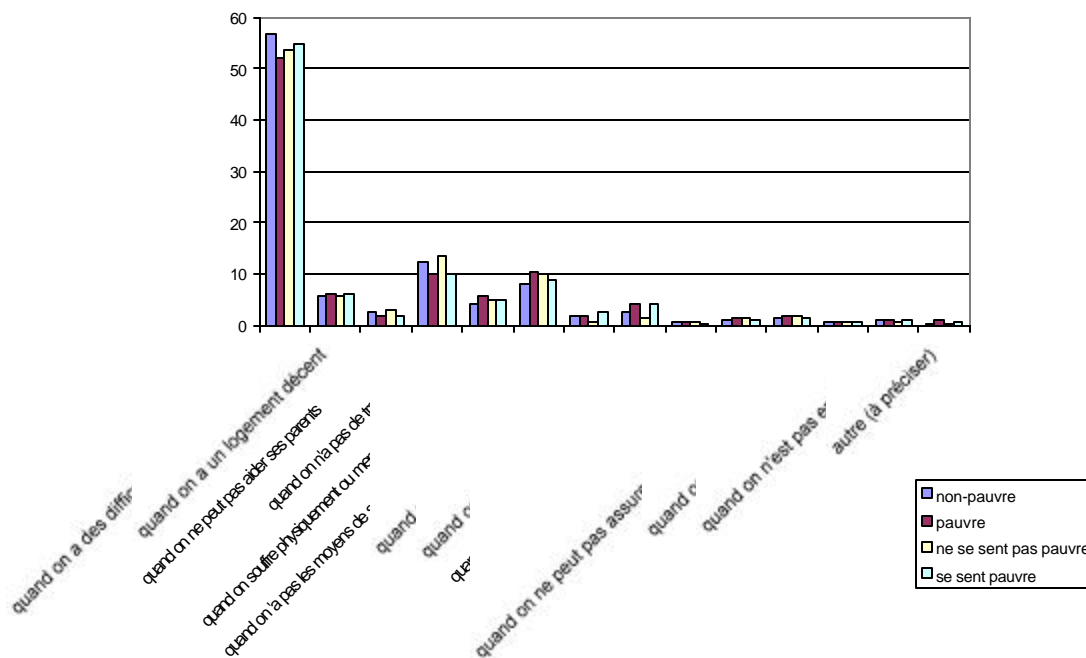
consommation se perçoivent comme pauvres (ce relatif manque de concordance dans les perceptions objectives et subjectives de la pauvreté a aussi été observé dans d'autres pays).

Figure 2 : Pauvreté objective et subjective au niveau des ménages, ESAM II et EPPS 2001



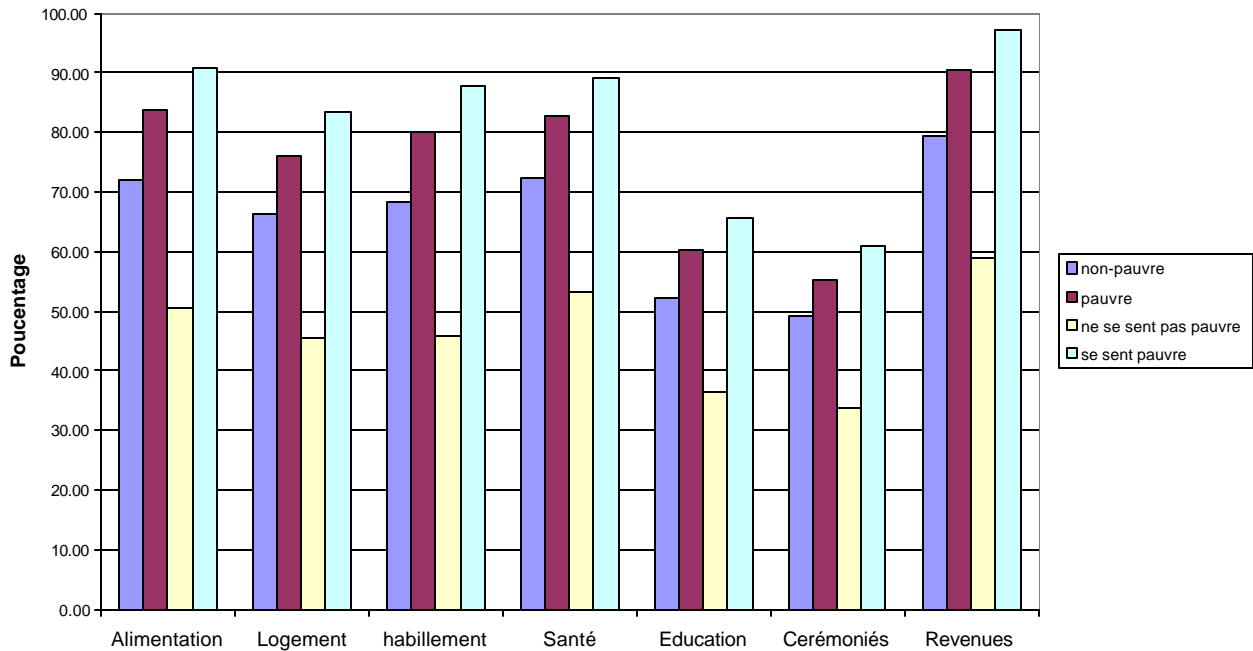
Etre pauvre signifie d'abord et avant tout ne pas être capable d'entretenir sa famille. A la question « Quelle est la principale conséquence de la pauvreté ? », plus de la moitié des chefs de ménage ont répondu l'incapacité à nourrir leur famille. D'autres indications de la pauvreté incluent l'incapacité à travailler et à payer les dépenses médicales des membres de la famille qui sont malades, ou le fait de ne pas avoir un endroit ou une habitation décente pour vivre, etc. Donc ceux qui définissent la pauvreté autrement que par le fait de pouvoir nourrir sa famille, peuvent se sentir pauvres alors qu'ils ne le sont pas du point de vue objectif (capacité à satisfaire les besoins de base) ou inversement.

Figure 3 : Manifestations de la pauvreté, EPPS 2001



La proportion de ménages qui se sentent incapables de satisfaire leurs besoins de base est élevée. Lorsqu'on leur demande s'ils ont assez de ressources pour satisfaire leurs besoins dans différents domaines, une majorité de ménages répondent « non ». La proportion des ménages répondant de telle sorte est plus importante parmi ceux qui sont pauvres ou se sentent pauvres. Les principaux domaines où les ménages ont des difficultés sont la nourriture, l'habillement, et la santé. Parmi les ménages qui se sentent pauvres, environ 90% déclarent qu'ils ne peuvent pas satisfaire leurs besoins de base dans ces domaines. Parmi les ménages non-pauvres (ou parmi les ménages qui ne se sentent pas pauvres), la part des ménages déclarant ne pas pouvoir satisfaire leurs besoins est inférieure mais néanmoins élevée. Même pour les services publics tels que l'éducation et la santé, de nombreux ménages estiment manquer de ressources pour satisfaire leurs besoins, particulièrement parmi les pauvres ou ceux qui se sentent pauvres.

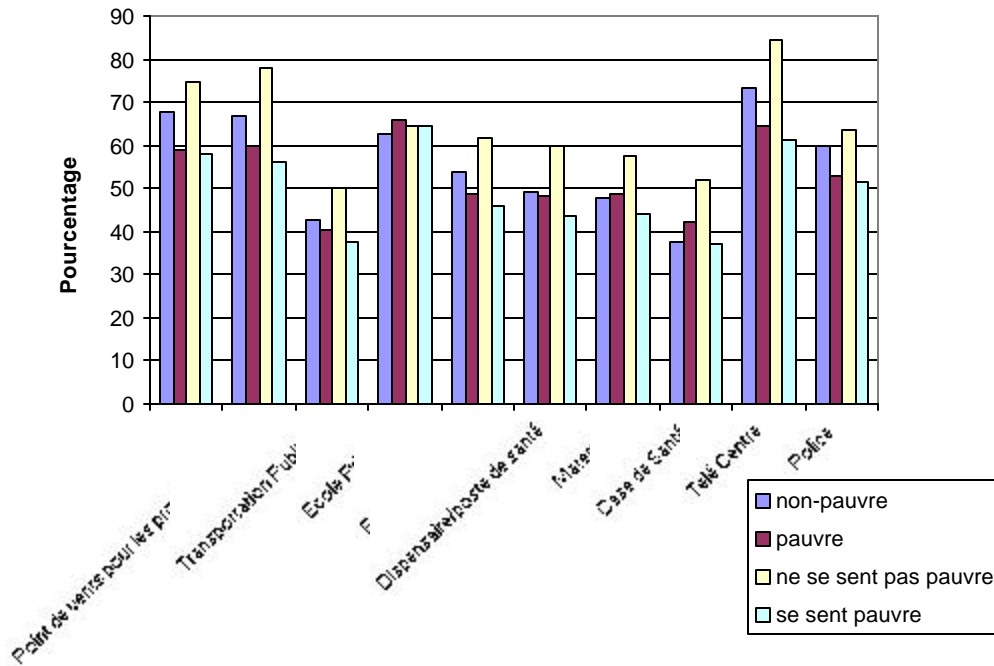
Figure 4: Capacité de satisfaire les besoins de base - Taux d'incapacité, EPPS 2001



3.2. Qualité des services publics et priorités des ménages

La qualité des services publics donne des niveaux de satisfaction qui ne sont pas particulièrement élevés, particulièrement parmi les pauvres ou ceux qui se sentent pauvres. Les services publics pour lesquels les utilisateurs expriment des niveaux de satisfaction relativement plus élevés sont l'eau potable, les boutiques de besoins de base et les écoles primaires. Le niveau de satisfaction pour le transport public et les écoles secondaires, les centres de santé, et les services de maternité sont en dessous de 50%. Les niveaux de satisfaction parmi les ménages non-pauvres sont plus élevés que parmi les ménages pauvres, et la satisfaction parmi les ménages qui ne se sentent pas pauvres est aussi plus élevée que parmi les ménages qui se sentent pauvres.

Figure 5 : Niveaux de satisfaction des utilisateurs de services publics, EPPS 2001



Les ménages estiment que la pauvreté a augmenté dans leur communauté durant les cinq dernières années (ce qui contredit les résultats de la section précédente, mais on observe souvent une moins grande « performance » des indicateurs de pauvreté subjective au cours du temps que des indicateurs de pauvreté objective). Plus précisément, plus de 85% des ménages pensent que la pauvreté est demeurée constante ou a augmenté. Les ménages qui se sentent pauvres sont plus pessimistes (70% de ces ménages pensent que la pauvreté a augmenté). Par contre, plus de la moitié des ménages pauvres/ non-pauvres pense que la pauvreté pourrait diminuer au cours des cinq prochaines années, à tout le moins de façon modeste.

Figure 6: La pauvreté a-t-elle augmenté ou diminué dans votre communauté au cours des cinq dernières années ?

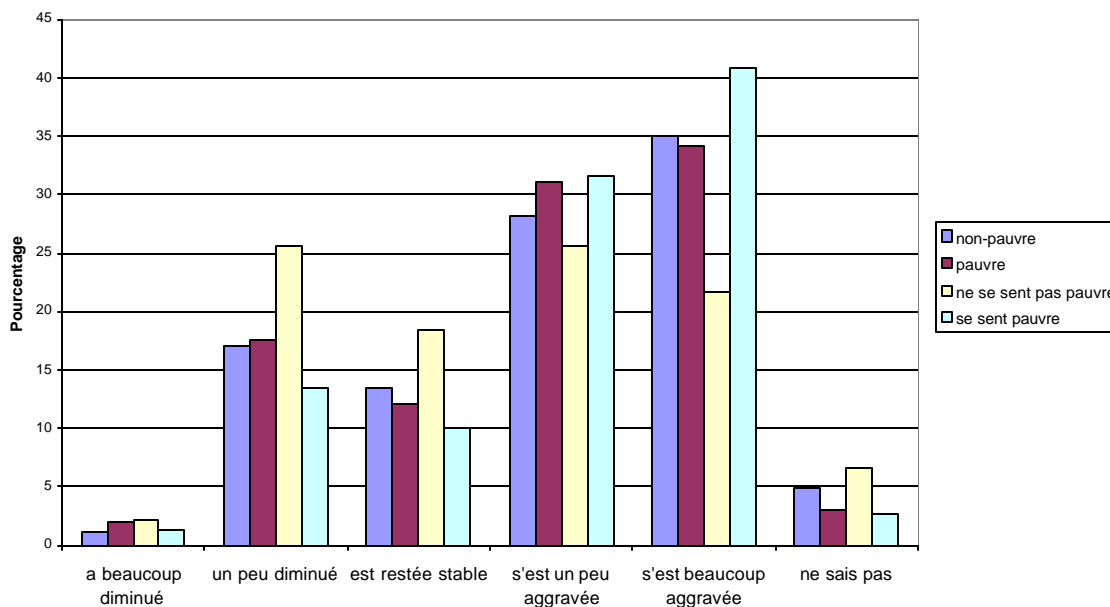
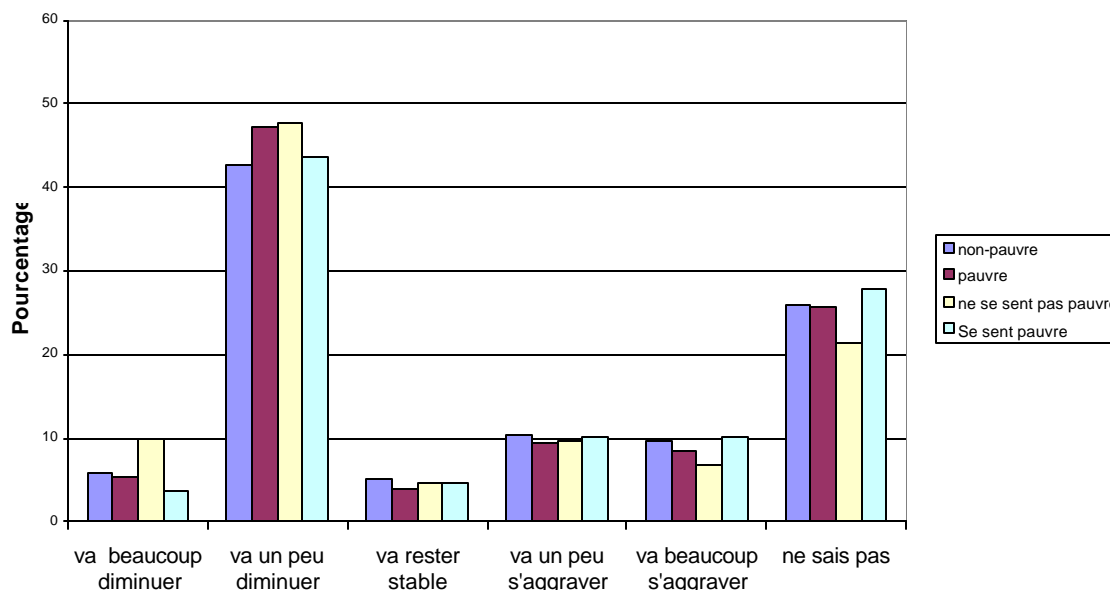


Figure 7: Est-ce que la pauvreté augmentera ou diminuera dans votre communauté au cours des cinq prochaines années ?

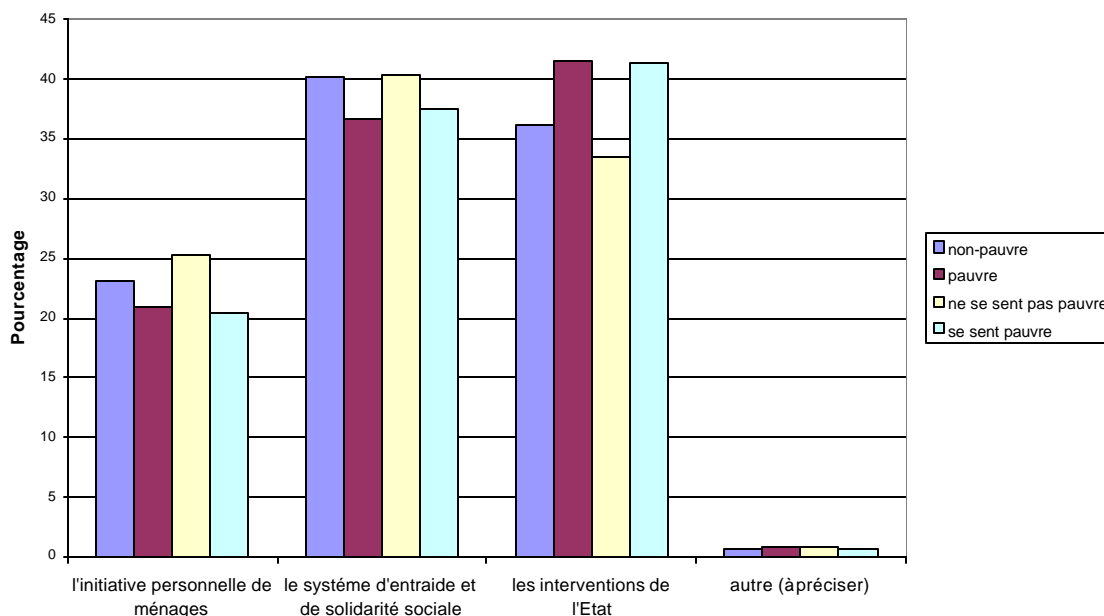


3.3. Rôle de l'Etat et des communautés dans la lutte contre la pauvreté

Trois ménages sur quatre pensent que l'intervention de l'Etat est la principale voie pouvant conduire à la réduction de la pauvreté, et une proportion similaire pense que cette tâche relève aussi de la responsabilité des institutions sociales (système d'entraide et Solidarité Sociale – il est à noter que les ménages pouvaient choisir plusieurs réponses à la question). Une plus petite mais néanmoins importante proportion des ménages pense que l'initiative individuelle est la clef

pouvant conduire à la réduction de la pauvreté dans leur communauté. Les ménages qui ne sont pas pauvres ou ne se sentent pas pauvres placent un poids plus élevé sur l'initiative personnelle et un poids inférieur sur l'intervention de l'état par rapport aux ménages pauvres ou qui se sentent pauvres, mais en général les différences entre les deux groupes ne sont pas très grandes.

Figure 8: Comment peut-on réduire la pauvreté?



Il y a aussi relativement peu de différences entre pauvres et non-pauvres dans la façon dont ils perçoivent les priorités de leur communauté et leurs propres priorités. L'approvisionnement en eau potable et l'emploi pour les jeunes, suivis par les activités productrices et la construction de centres de santé sont perçus comme des priorités importantes dans les communautés. D'autres domaines d'action publique tels que des bâtiments scolaires, l'alphabétisation des adultes, le transport public, et les problèmes d'insécurité ont un degré d'importance moindre. Cependant, les priorités des ménages eux-mêmes sont un peu différentes de celles de leurs communautés, avec un poids plus important pour les activités génératrices de revenu, la stabilisation des prix des produits de consommation, et l'aide financière ou les services de base. Des priorités similaires émergent concernant le rôle que les ménages voudraient que l'Etat joue (par opposition au rôle des communautés). Ici encore, la création d'emplois pour les jeunes et la réduction des prix des produits de consommation sont en tête des priorités des ménages. Cependant, tandis que les ménages non-pauvres accordent un plus grand poids à la création d'emplois pour les jeunes, les ménages pauvres ont accordé un plus grand poids à la nécessité de stabiliser les prix des denrées alimentaires. La santé et l'éducation figurent également sur la liste des priorités importantes pour l'action de l'Etat selon les ménages. Par contre, d'autres secteurs tels que l'accès au crédit, la sécurité, et les infrastructures de transport sont moins prioritaires (la comparaison de toutes ces questions concernant les priorités est cependant rendue difficile par le fait que les deux questions ne sont pas libellées de la même manière).

Figure 9: Quelles sont les principales priorités de votre communauté ?

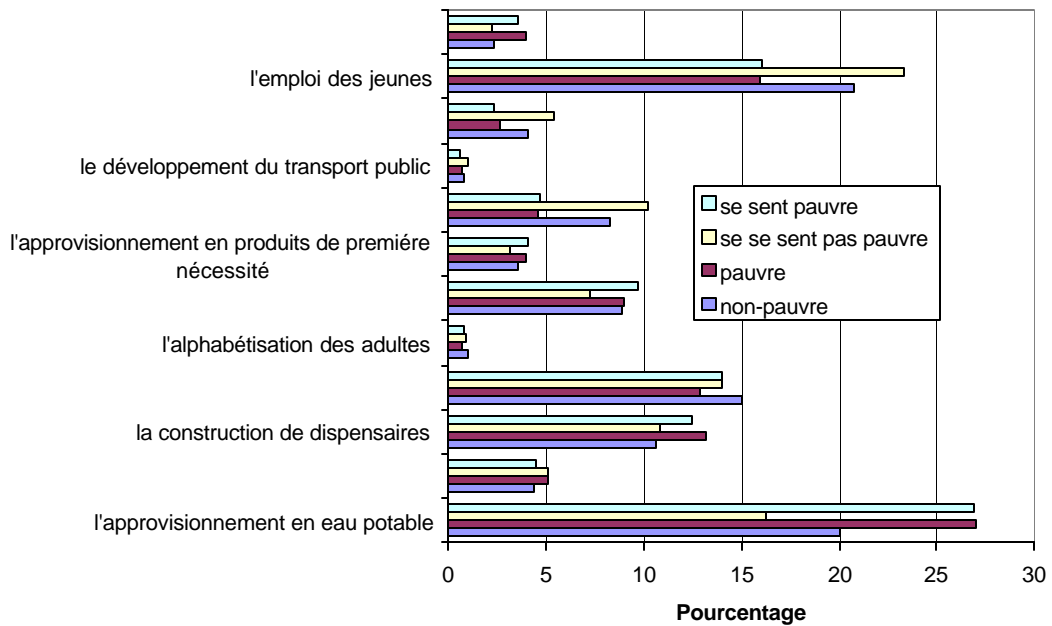


Figure 10: Que devraient être les priorités dans votre communauté?

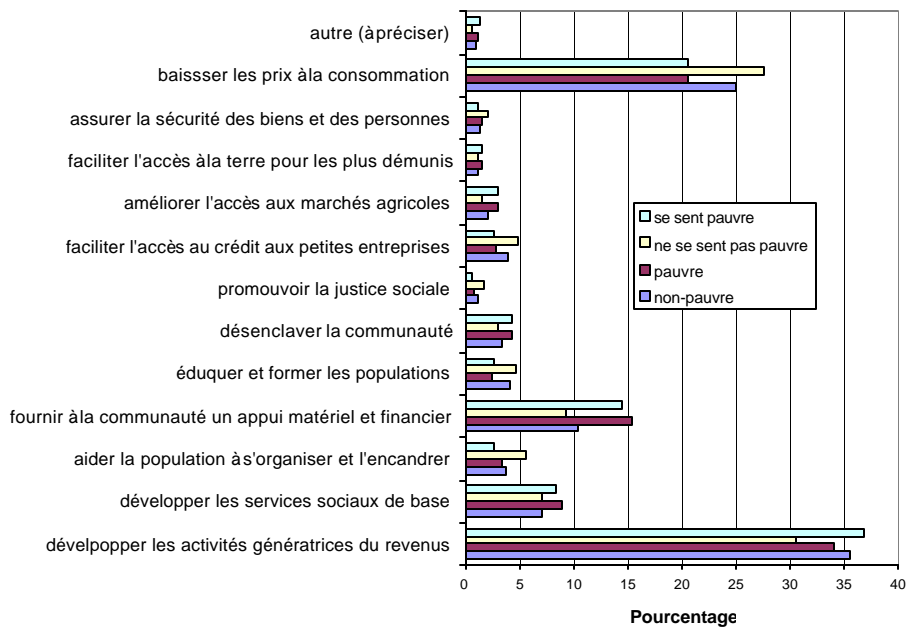
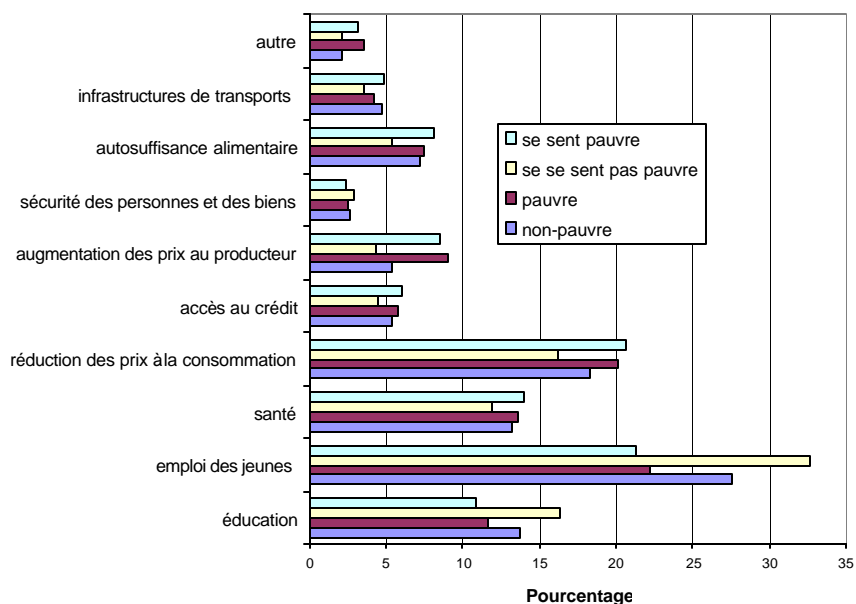


Figure 11: Quelles devraient être les priorités de l'Etat?



Enfin, on peut noter que seule la moitié des ménages pense que la réduction de la pauvreté est une priorité importante de l'Etat ou que l'Etat a les moyens de réduire la pauvreté. La plupart des ménages pensent qu'une réduction de la corruption aiderait à réduire la pauvreté, et trois ménages sur quatre pensent que l'Etat pourrait effectivement aider à réduire la corruption.

4. DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

Pour terminer, cette section analyse les causes de la pauvreté objective (mesurée par la consommation) et de la pauvreté subjective (comme indiquée par les chefs de ménage). La section aborde par exemple l'impact de la taille d'un ménage, de sa structure, de l'éducation de ses membres, de la terre et du bétail possédés, et de l'emploi sur le niveau de consommation et la probabilité pour un chef de ménage de considérer son ménage comme pauvre .

Certains analystes emploient des régressions catégoriques telles que des probits et des logits pour analyser les déterminants de la pauvreté. Ces régressions supposent que l'on n'observe pas la consommation des ménages: l'analyste sait seulement si un ménage est pauvre ou non. Il y a trois problèmes avec ces régressions. Premièrement, l'analyste n'utilise pas toute l'information disponible. Deuxièmement, les coefficients de régression sont plus susceptibles d'être biaisés avec des régressions catégoriques qu'avec des régressions linéaires. Troisièmement, lorsque les régressions catégoriques sont employées, il n'est pas possible de prévoir le changement dans la probabilité d'être pauvre à la suite d'un changement dans la ligne de pauvreté. Dans le cas des régressions linéaires, ces problèmes ne sont pas présents. La variable dépendante est alors le logarithme de la consommation par équivalent adulte divisée par la ligne de pauvreté, de sorte qu'une valeur unitaire indique que le ménage est exactement au niveau de la ligne de pauvreté.

Des régressions linéaires séparées ont été estimées dans les secteurs urbains et ruraux. Outre une constante, ces régressions incluent : (a) la taille du ménage et sa composition (nombre d'enfants en bas âge, enfants, et adultes), si le chef de ménage est une femme, si le chef de ménage a un conjoint ou pas, et le statut de migration du chef de ménage (migration dans les 12 derniers mois ou dans les 6 derniers mois); (b) des caractéristiques du chef de ménage, y compris leur niveau d'éducation, si le chef de ménage est employé, sans emploi et à la recherche d'un emploi, ou ne travaillant pas, leur secteur d'activité, position, et type d'emploi; et (c) la localisation géographique du ménage. Outre ces régressions, des régressions catégoriques (probit) ont été réalisées pour les déterminants des perceptions subjectives de la pauvreté et, à des fins de comparaison, pour les déterminants de la pauvreté objective (bien que dans ce cas, il vaut mieux en principe utiliser des régressions linéaires). Ci dessous, sont consignés quelques résultats principaux.

- Taille du ménage : La consommation par équivalent adulte diminue avec la taille du ménage. Par exemple, les ménages avec un nombre plus élevé de bébés et enfants ont des niveaux de consommation plus bas et dès lors une probabilité plus élevée d'être pauvres. Cependant, un nombre élevé de bébés et enfants n'est pas lié de façon statistiquement significative à une plus grande probabilité de se sentir pauvre.
- Structure du ménage : La consommation augmente pour les ménages sans époux (épouse), probablement parce que beaucoup d'entre eux n'ont pas de famille à charge. Les couples monogames ont un niveau de consommation plus élevé que lorsque le chef de ménage est veuf ou séparé, mais les ménages polygames ont un niveau de consommation plus élevé que celui des ménages monogames. Enfin, les ménages dirigés par une femme ont tendance à avoir des niveaux de consommation moindres (en 1994-95) et une probabilité plus faible de se sentir pauvres en milieu rural (en 2001-02).
- Education: Les ménages dont le chef a une certaine éducation primaire ont une probabilité moindre de se sentir pauvres que les ménages dont le chef n'a aucune éducation. De même, un ménage dont le chef sait lire et écrire a une consommation plus élevée qu'un ménage dont le chef n'a aucune éducation. Cependant, les rendements de l'éducation semblent être élevés principalement à partir de l'éducation secondaire et technique. Le niveau d'éducation de l'épouse joue aussi un rôle significatif pour le niveau de consommation du ménage et les ménages dont l'épouse est éduquée ont également un probabilité moins élevée de se sentir pauvres et de souffrir de la faim.
- Emploi: Les ménages dont le chef est à la recherche d'un emploi ont des niveaux de consommation moindres en milieu urbain que les ménages dont le chef travaille. Cependant, les ménages dont le chef ne travaille pas et ne cherche pas de travail n'ont pas un niveau de consommation inférieur à celui des ménages dont le chef travaille. Les ménages dont le chef est dans le secteur public ont une consommation plus élevée en milieu urbain et se sentent moins pauvres en milieu rural. Lorsque le chef de ménage est payé à la tâche, la situation du ménage est moins favorable que lorsqu'il est un employé salarié sur une base plus permanente. Les ménages ruraux dont le chef est employé dans l'industrie ou les services ont un niveau de consommation plus élevé que les ménages dont le chef est dans l'agriculture. La possession de terres en milieu rural est associée à un niveau de consommation plus élevé (aucun impact significatif n'est observé en ville).

- La migration temporaire du chef de ménage en zones urbaines est associée à un niveau de consommation plus élevé. On observe l'inverse pour les ménages ruraux. De plus, la location géographique est un déterminant important du niveau de la consommation. Par exemple, toutes autres choses étant égales par ailleurs, en milieu urbain la consommation espérée est plus élevée à Dakar qu' à Ziguinchor, Diourbel, Kaolack et Fatick mais est comparable aux autres régions. Les ménages vivant en milieu urbain à Saint Louis font même mieux que ceux de Dakar. En milieu rural , la consommation espérée est plus élevée à Dakar que à Ziguinchor, Diourbel, Tambacounda, Kaolack et Kolda..